



**Localisation:**

Zone: **RUR-08**

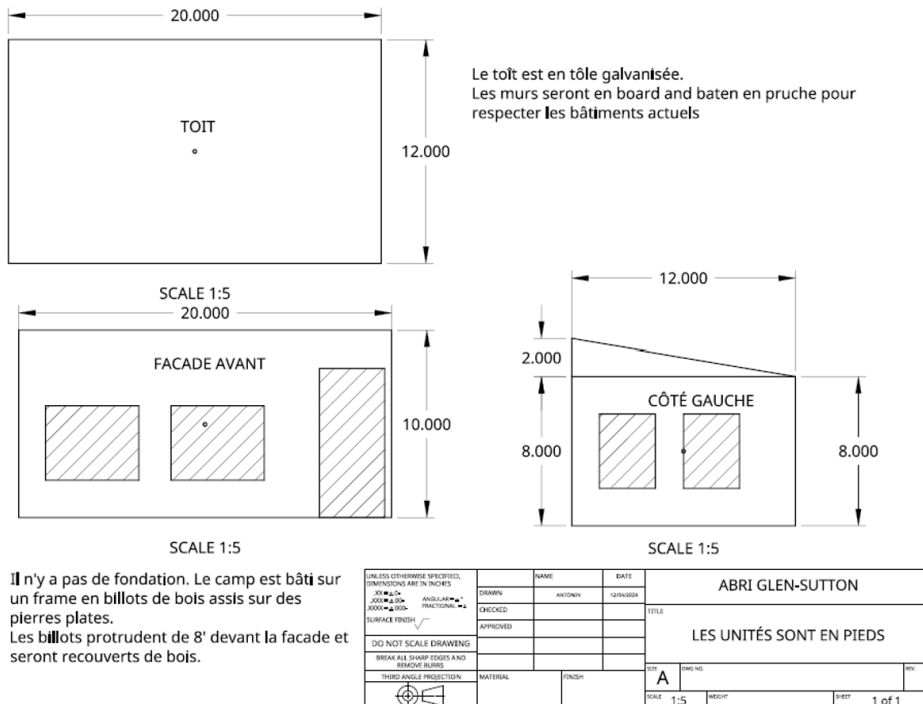
Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



## Nature de la demande:

- La demande de dérogation mineure s'insère dans le cadre d'un projet de construction d'une remise destinée à devenir une cabane à sucre domestique.
- La présence d'une ancienne écurie et d'anciens abris à bois et d'une ancienne grange sur la propriété fait en sorte que la superficie d'implantation des bâtiments accessoires excède la norme permise, soit 191 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés.
- La demande vise à autoriser une superficie d'implantation supplémentaire de 22,22 mètres carrés pour permettre la construction d'une remise destinée à devenir une cabane à sucre domestique.

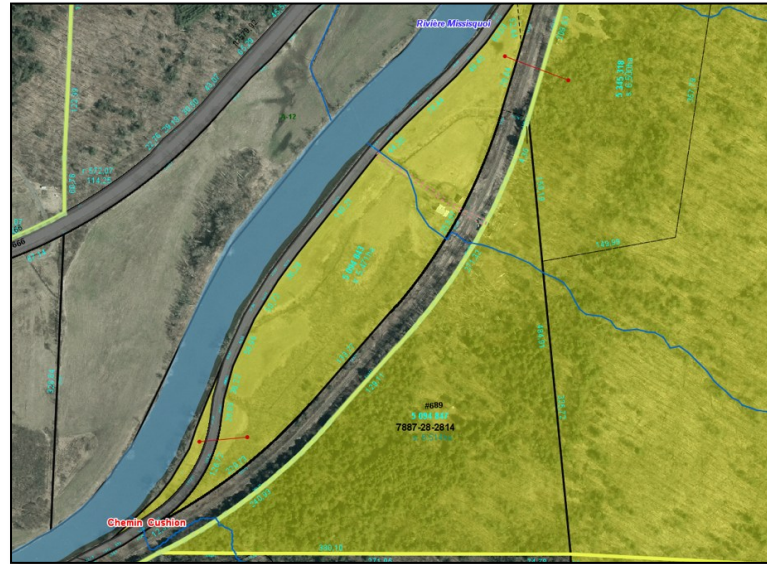


Il n'y a pas de fondation. Le camp est bâti sur un frame en billots de bois assis sur des pierres plates.  
Les billots protrudent de 8' devant la facade et seront recouverts de bois.



**Nature de la demande:**





**CONSIDÉRANT QUE** les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- si son caractère est mineur;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure relative à la superficie d'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 5 094 847, sis au 589, chemin Cushion.